



Editorial

Editorial du Cancanier

Pierre-André Ischi, Municipal



Dans l'édito de février 2012, j'écrivais qu'il fallait trouver le temps pour être municipal. Etant maintenant à la retraite et ayant plus de disponibilités, la maxime reste : « on se couche en pensant Muni et on se réveille en pensant Muni ».

Je vais vous informer d'un sujet sensible, c'est-à-dire les routes. C'est une expérience enrichissante que de participer aux réunions de chantier concernant les routes de la Gare et de Lausanne. De nombreuses décisions se prennent sur place avec des personnes compétentes qui représentent différents corps de métiers et entreprises.

Les travaux du vieux village arrivant bientôt à leurs termes, je vais vous donner des précisions sur le chantier de la route de Lausanne. Comme indiqué dans l'avis de travaux (voir page 11), après le giratoire de la place du Pont mi-octobre, c'est début février 2018 que commenceront les travaux de la route de Lausanne. Avec la régulation de feux, cela risque de provoquer d'importants bouchons aux heures de pointes. Cette situation va perdurer jusqu'à la fin de l'année. La Municipalité vous remercie de votre patience et de votre compréhension.

De concert avec les services cantonaux, la Municipalité se penche sur l'amélioration de la sécurité de l'ensemble des utilisateurs et de la modération du trafic. Ces différentes mesures devraient nous permettre d'avoir une route de Lausanne plus sûre et plus silencieuse.

En conclusion, je vous souhaite un bel automne et au plaisir de vous rencontrer dans notre village.

Concours photo



Mme Karinne Maury remporte le concours et gagne un bon pour une carte journalière

- 2 Communications de la Municipalité
- 3 Conseil communal du 2 octobre 2017
- 5 Ramassage des déchets crus-cuits
- 5 Protégez votre domicile
- 6 La commune de Penthaz s'engage pour la biodiversité en forêt
- 7 Fonctionnement des trottoirs traversants
- 7 Ciné-Seniors « Regards 9 », au Cinéma Casino de Cossonay
- 7 Vente de bois de feu
- 9 Vision
- 10 Entreprises locales
- 11 Avis de travaux
- 12 Conseils pour économiser l'eau
- 13 Empreinte écologique
- 16 Covoiturage

Impressum

Editeur responsable

La Municipalité de Penthaz

Mise en page

Joël Cavat

Comité de rédaction

Katherin Laffely, Bernard Morel, Henri-Robert Borgeaud, Joël Cavat

Correcteur

Angel Bannwart

Impression

Imprimerie de Beaulieu SA

Adresse

Le Cancanier, Case postale 67,
1305 Penthaz,
lecancanier@penthaz.ch

Administration générale, culture, police, urbanisme, mobilité et transports

Piéric Freiburghaus, syndic

Parcelle n° 165, route de la Vuy 3

L'acte de vente et le transfert de propriété, à la Fondation EMS Venoge, de la parcelle n° 165, route de la Vuy ont été signés le 7 septembre 2017.

Le permis de construire pour le projet visant à augmenter l'offre d'accueil par la création de nouvelles chambres et de logements protégés avait été délivré le 17 octobre 2016. Une modification de l'aile sud, abritant lesdits appartements, fera prochainement l'objet d'une enquête publique complémentaire.

Camping

Afin de se conformer aux dispositions de la Loi sur les campings et caravanings résidentiels (LCCR) du 11 septembre 1978, et de répondre aux exigences des services cantonaux émises en 2005 déjà, la Municipalité se devait de faire libérer la totalité des emplacements et évacuer les caravanes et tous autres installations et aménagements à la fin de la présente saison, qui s'est terminée le 30 septembre. Une visite d'expertise de toutes les installations a été effectuée le 18 juillet sous la conduite d'un expert indépendant (membre de l'Association vaudoise des terrains de campings et caravanings). Le rapport d'expertise a été transmis à chacun des locataires d'emplacements. Par différents courriers recommandés, ceux-ci s'opposent à la décision municipale de libérer les emplacements.

Devant considérer ces interventions comme des recours contre la décision municipale, le dossier a été transmis à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. La CDAP a prononcé un effet suspensif. Nous sommes alors en attente d'une décision de la Cour.

Passerelle Valrose Islettaz

La passerelle Valrose-Islettaz, financée par Planzer Transport SA, ouverte depuis fin août, a été inaugurée le 23 septembre dernier. Cet ouvrage faisait partie des mesures d'accompagnement définies dans la procédure du PPA Câbleries Nord. Il en allait de même du cheminement piétonnier entre l'entrée sud du site et son extrémité nord, soit les terrains de tennis. Ledit sentier est également maintenant ouvert à la mobilité douce. Les aménagements paysagers, plantations, etc., seront prochainement terminés. Revenons à la passerelle : la Commune et Planzer doivent établir une convention pour son entretien, balayage, déneigement, etc. Les deux parties sont conscientes de la nature quelque peu glissante du revêtement. Le constructeur est à la recherche de solutions.

Gare CFF

Les CFF nous ont présenté un premier projet de mise en conformité des quais (LHAnd) et de 2ème passage inférieur. Les travaux sont planifiés dès juin 2020 pour une mise en service fin 2021.

La DGMR a également contacté la Municipalité afin de mettre sur pied un groupe de travail pour le réaménagement de la place de la gare Cossonay-Penthalaz. L'autorité municipale tient à associer l'ensemble des acteurs publics et privés.

La Municipalité informera régulièrement de l'évolution de ce dossier.

E-covoiturage

Poursuivant sa politique de mobilité alternative, la Municipalité a mis en place un sous-domaine spécifique à Penthalaz au site e-covoiturage. Elle a instauré pour cela un partenariat avec Venoge Parc. Le covoiturage offre une réponse positive et responsable aux défis de notre temps. Outre le partage des coûts du transport, la diminution du nombre de véhicules sur la route, il contribue encore à la réduction de l'empreinte carbone tout en gardant une part de liberté d'itinéraire et d'horaire.

Le site www.e-covoiturage.ch/penthalaz offre ainsi la possibilité aux conducteurs, passagers, réguliers ou occasionnels, de définir leurs parcours liés à des activités professionnelles ou de loisirs, au départ ou à destination de Penthalaz.

Finances, promotion économique, ressources humaines et services sociaux

Didier Chapuis, vice-syndic

Dons

La Municipalité soutient régulièrement des œuvres d'entraide et des associations actives dans différents domaines, que cela soit à caractère sportif, social ou autre. Récemment, nous avons privilégié la Chaîne du Bonheur afin d'exprimer notre solidarité avec le village de Bondo dans le canton des Grisons. Ce dernier doit faire face à d'importants dégâts suite à l'éboulement d'une partie de la montagne provoquant des coulées de boues dévastatrices.

Routes et chemins, services industriels, protection civile et déchêts

Pierre-André Ischi, municipal

Travaux

Chemin des Fauvettes

Le remplacement de la conduite d'eau potable est terminé. Le tapis définitif sera posé au printemps pour permettre le tassement du terrain.

Route de la Gare

La finition des travaux nécessite du temps, ce qui explique qu'il peut paraître à certain qu'il avance lentement. La fin des travaux est prévue fin novembre.

Route de Lausanne

Les travaux de réfection ont commencé par ceux du giratoire de la place du Pont. La géométrie modifiée

limitera l'utilisation de feux tricolores.

Les travaux reprendront par étapes au printemps 2018. Une circulation alternée, gérée par feux, sera mise en place.

Conseil communal

Pour répondre à Mme Cardaropoli concernant l'horaire du samedi de l'éco point, la municipalité a décidé d'étendre l'ouverture jusqu'à 16 heures (voir page 15). Concernant la demande de Mme Cervelin sur les comptes de la piscine et plus précisément la fluctuation du montant de l'ECA. La différence est due à un transfert de charges de la commune à la piscine.

Conseil communal du 2 octobre 2017

Sylvette Grandchamp

La séance du Conseil communal est ouverte à 20h15 en la salle communale du Verger.

M. Eric Joseph, Président, souhaite la bienvenue au Syndic, aux Municipaux, aux Conseillères et Conseillers communaux, ainsi qu'au public.

42 conseillers sont présents à cette séance.

Au chapitre des opérations préliminaires, le PV est accepté à l'unanimité. Lors de la lecture du courrier, nous prenons acte de la démission de M. Pierre-Alain Epars qui quitte ses fonctions après plus de 23 ans au sein du législatif.

On passe, sans modification, à l'ordre du jour :

Assermentation de Mme Patrizia Ponti, GIP.

Portrait de la candidate par M. Daniel Traini, Vice-Président du GIP :

« Son accent ne trahit en aucun cas ses origines du sud de notre pays. Arrivée à Penthaz il y a 25 ans, elle réside sur les hauts de notre commune.

Employée de commerce de formation, elle se spécialise dans le domaine de l'informatique en mettant ses talents au profit des utilisateurs et obtient un

diplôme HES en informatique de gestion. Employée par la Faculté des lettres à l'UniLausanne, elle intègre la commission du personnel, puis le conseil de l'université dont le principe de fonctionnement s'apparente un peu à un Conseil communal, toute proportion gardée. Elle n'aura, dès lors, aucune peine à intégrer notre assemblée en participant activement à nos débats au profit de notre commune et de ses concitoyens. Elle ne va pas remplacer notre Conseiller Pierre-Alain Epars, tant Pierre-Alain est irremplaçable, mais elle va reprendre la place laissée vacante et nous faire profiter de ses idées et de son dynamisme. On ne peut que s'en réjouir. »

A la suite de cette présentation, Mme Ponti est assermentée selon le protocole par M. Eric Joseph, Président du Conseil et chaleureusement applaudie par les membres de l'assemblée. 43 personnes sont maintenant présentes et prennent part aux votes.

Préavis municipal n° 2017-18 relatif à l'arrêté d'imposition pour les années 2018-2019

(accepté à l'unanimité)

La Municipalité propose un maintien du taux actuel à 74 % pour les deux ans à venir.

Les investissements majeurs prévus ont débuté avec le réaménagement du Vieux Village. La réfection des routes de Lausanne et de la Gare suivra prochainement. Le programme des autres investissements suit son cours.

Le décret fixant les modalités d'application de la Loi sur les péréquations intercommunales pour les années 2011-2018 sera réévalué en 2019. Dans ce contexte, la Municipalité souhaite pouvoir compter sur une certaine stabilité financière et propose donc de maintenir les taux d'impositions pour deux ans.

Relevons encore que la moyenne cantonale d'imposition est de 67,56%. Penthaz se trouve donc dans la moyenne supérieure.

Il n'y a pas de question au sein du législatif sur ce préavis qui est accepté à l'unanimité. La Municipalité remercie le Conseil pour la confiance accordée.

Nomination/dissolution de Commission

Aucune nomination de commission n'est demandée par la Municipalité.

Propositions individuelles

Lors du dernier Conseil, une conseillère avait demandé à la Municipalité d'étudier la possibilité de poser un radar fixe sur la route de Lausanne à la sortie du Village direction Penthaaz. La Municipalité a maintenant finalisé les plans du futur aménagement routier, qui ont été transmis au canton pour accord. Dans ce projet, ni la pose d'un radar ni la construction d'un rond-point ne sont prévus, toutefois une modification de la trajectoire de la route est

envisagée afin de ralentir le trafic.

Durant les futurs travaux la DGMR mettra en place des déviations, si nécessaire, afin de garantir, autant que possible, la meilleure fluidité du trafic. La Municipalité apportera une vigilance toute particulière au trafic sur le chemin Rouge, le chemin Des Etangs et la route de la Vuy durant les travaux. La patience sera de rigueur puisque ce chantier se terminera au plus tôt fin 2018.

Dans le domaine de l'aménagement, les points suivants ont été traités :

- Il a été demandé de revoir avec la maison Planzer la qualité du revêtement de la nouvelle passerelle à l'entrée de Venoge Parc qui est très glissant lorsqu'il pleut.
- Toujours en raison des intempéries, il a été question de trouver une solution afin que l'eau ne stagne pas sur les escaliers menant au quai 1 de la gare. Les services extérieurs perceront la plateforme intermédiaire afin que l'eau puisse s'écouler
- La Municipalité prendra contact avec la direction des écoles afin de vérifier que la taille du parc à vélos devant le collège du Cheminet réponde à la demande.
- Pour terminer, la réfection du parking de la Maison de Ville, du côté du Cheminet n'est pas prévue dans les travaux actuels.

Plusieurs Conseillers ont tenu à remercier et féliciter la Municipalité pour sa première journée de développement durable qui s'est déroulée le 23.9.2017.

Une dernière intervention, sur un tout autre chapitre, concernait le Venoge Festival et son avenir. En effet, plusieurs « cancans » rapportaient que la Municipalité souhaitait mettre un terme à cette manifestation. Qu'en est-il vraiment ?

M. Freiburghaus répond que quatre citoyens du quartier de Sauffaz ont manifesté des doléances sur l'ensemble de la période du festival. Une convention avec ces quatre personnes et le Venoge Festival a été signée visant à apporter des mesures correctives notamment sur le stationnement, la durée et les horaires des travaux de montage et démontage. Le Venoge Festival s'est engagé vis-à-vis de ces personnes à ne pas organiser de manifestation au-delà de 2018. Cet engagement n'a pour partie prenante que ces quelques personnes et le Venoge Festival. Quant à la Municipalité, elle soutient cette manifestation en la forme actuelle sur la commune de Penthaz.

Pour conclure le Président informe l'assemblée des dates des prochains conseils qui se dérouleront le 11.12.2017 à la Maison de Ville, le 5.3.2018 puis le 18.6.2018 au Centre communal du Verger.

L'assemblée est close à l'heure très raisonnable de 21h08.

Ramassage des déchets crus-cuits

J-Luc Duperrex, Chef des Services Extérieurs

Les matériaux collectés sont tous les déchets compostables ménagers soit :

- Légumes, épluchures et restes de mets crus ou cuisinés
- Fruits, épluchures, peaux et pelures, noyaux, restes de mets crus ou cuisinés
- Viande et poissons, crus ou cuisinés, y.c os et arêtes
- Restes de repas divers
- Coquilles d'œufs non teints
- Coquilles de fruits de mer, huîtres, moules, etc.
- Coquilles de noix, noisettes, amandes, etc.
- Feuilles de thé
- Marc de café
- Fleurs et plantes
- Vaisselle compostable
- Gazon, déchets de jardin (sans plastique), terreau, feuilles
- Branchage ficelés jusqu'à 1.5m
- Cendres de bois
- Litière d'animaux en paille, copeaux, uniquement

Les matériaux non admis

- Sables pour chats

- Sacs plastiques
- Couches culottes
- Médicaments
- Objets hygiéniques
- Capsules de café
- Tout déchet ne pouvant être transformé en compost
- Seuls les containers bruns (800L ou 2400L), vendus par la Commune et portant l'autocollant déchets organiques, sont acceptés pour la collecte.
- Seuls les sacs compostables (sacs à croisillons blancs) peuvent être déposés dans les containers. Ces sacs sont pratiques pour éviter la prolifération des insectes et maintenir la propreté de votre container.

Les sacs déposés en bordure de route ne sont pas ramassés. S'ils ne peuvent être placés dans un container, merci de les apporter à la déchèterie Valorsa.

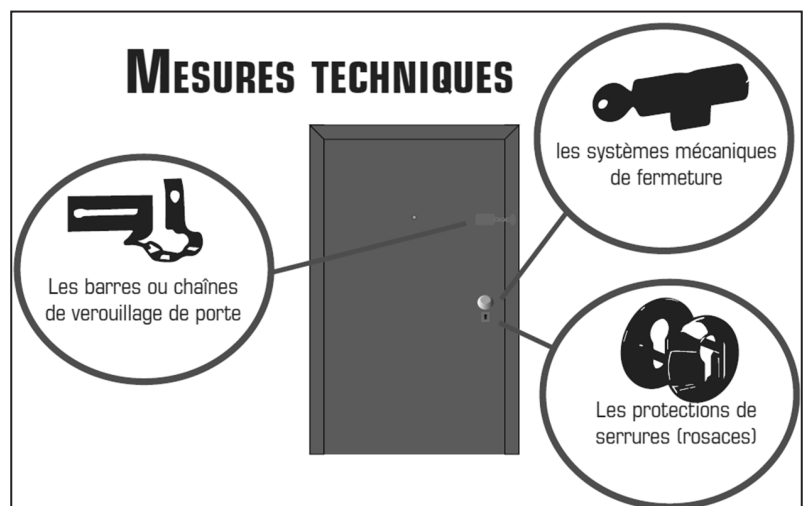
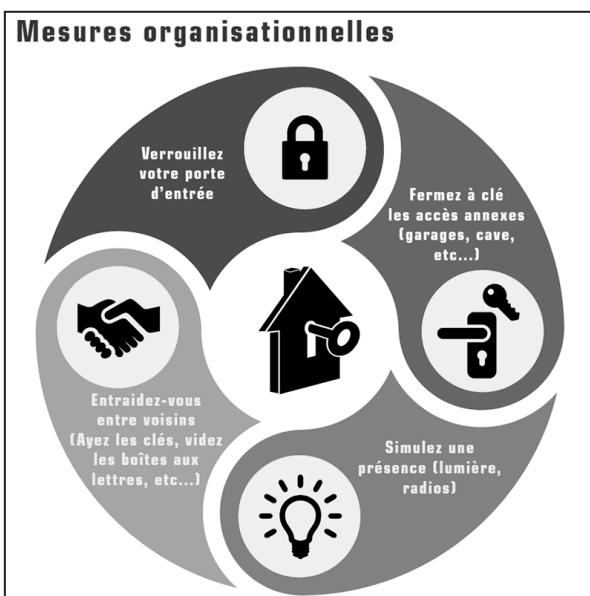
Le ramassage de cette fin d'année aura lieu les lundis après-midi 30 oct, 6 nov, 20 nov, 4 déc et 18 déc. Il reprendra, les semaines paires, dès le 8 janvier 2018.

Protégez votre domicile

La Municipalité

Les cambriolages d'habitations ne doivent pas être une fatalité. Un cambrioleur ne va que très rarement observer et étudier longuement sa cible. Il veut agir le plus vite possible et le moindre élément perturbateur peut le dissuader. Voici quelques mesures simples de protection à mettre en place.

2 minutes, c'est le temps qu'il faut à un cambrioleur pour forcer une fenêtre ou une porte.



La commune de Penthalez s'engage pour la biodiversité en forêt

La Municipalité,

M. Gil Loetscher, Inspecteur des forêts du 22ème arrondissement

Dans le cadre de la politique fédérale et cantonale en matière de préservation de la biodiversité, la commune de Penthalez a dédié une surface de ses forêts à la nature. Situé au Bois de Vaux, aux abords de la Venoge, cet îlot de sénescence, permettra aux cycles naturels de la forêt d'évoluer à leur gré et sans intervention humaine.

La création de cet îlot de sénescence représente une surface forestière d'environ 5.5 hectares sur les 39 que possède la Commune. Sur cette surface, aucun travail d'exploitation ne sera entrepris pour les cinquante prochaines années. La nature y sera laissée à sa libre évolution. Le cycle naturel de croissance et de décomposition des arbres pourra avoir lieu sans interférence humaine. Cette mesure permettra notamment de favoriser la conservation et le développement des espèces dépendantes des vieux arbres et du bois mort.

En conservant cet îlot de sénescence sur une période de 50 ans, la commune de Penthalez s'engage à protéger durablement une surface de forêt à valeur écologique déjà remarquable. Le périmètre prévu pour abriter l'îlot de sénescence jouxte un ancien bras de la Venoge situé dans le Bois de Vaux. Il revêt une importance particulière, puisqu'il est déjà classé à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites, et aux inventaires fédéraux des zones alluviales et des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale.

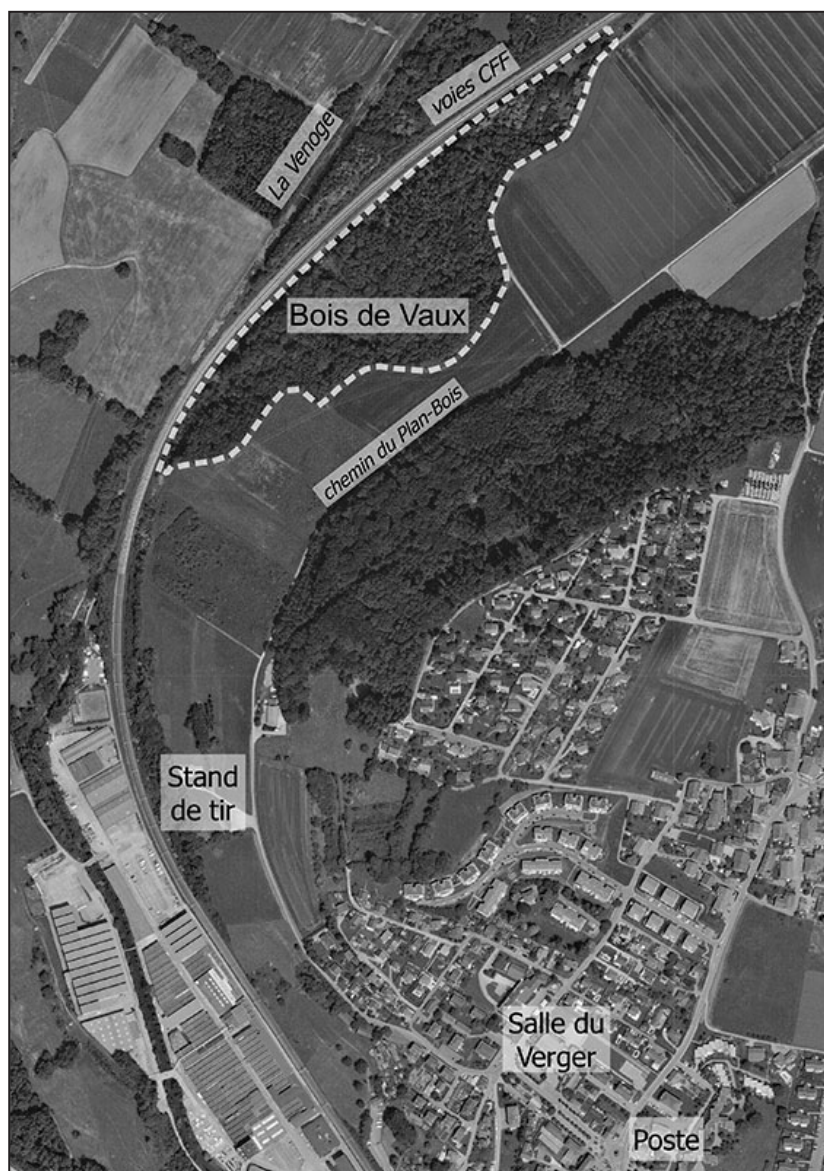
La mise en place de cet îlot s'inscrit également dans les objectifs que se sont fixés le Canton et la Confédération à l'horizon 2030, en matière de biodiversité en forêt. Le but étant la mise en place de réserves et d'îlots de sénescence sur un peu plus de 10% de la surface forestière totale. Toutefois, la décision de créer une réserve forestière ou un îlot de sénescence relève du propriétaire forestier.

En choisissant de consacrer cette sur-

face à la biodiversité, la commune de Penthalez ne renonce pas pour autant à l'entretien du reste de ses forêts. Elle continuera à les exploiter dans le cadre d'une gestion multifonctionnelle, c'est-à-dire en garantissant durablement toutes les fonctions prévues par la législation forestière (production de bois, fonction de protection, fonction sociale et fonction biologique).

L'îlot de sénescence du Bois de Vaux représente donc une opportunité particulière, puisqu'il contribuera à la fois à la sauvegarde de la diversité

des milieux naturels et d'assurer une aire de reproduction sûre aux batraciens. La présence de cet îlot complètera également le réseau biologique de la région en renforçant les échanges entre les espèces qui bénéficient de ce type d'aires protégées, sans remettre en cause la gestion multifonctionnelle des forêts communales.



Fonctionnement des trottoirs traversants

La Municipalité

Breve explication du fonctionnement des trottoirs traversants dans le cadre des travaux du Vieux Village et de la route de Lausanne

Le trottoir traversant a vu le jour aux abords de places piétonnes ou de zones à vitesse modérée. Les règles de circulation qu'implique cet aménagement ne sont pas toujours comprises.

Le trottoir traversant offre une continuité dans le cheminement des piétons et surtout il facilite les déplacements des personnes à mobilité réduite, comme les aînés, les personnes en fauteuil roulant et toute personne avec une poussette ou des bagages. La suppression du franchissement des

bordures de trottoirs permet à toutes ces personnes d'avoir plus d'autonomie dans l'espace public.

Comment ça marche ?

Ce que tous les conducteurs et conductrices de véhicules doivent savoir, y compris les cyclistes, c'est qu'ils sont tenus de céder la priorité aux piétons. Et cela quel que soit le mouvement qu'ils effectuent, soit en provenance de la route principale pour obliquer dans la rue secondaire ou s'ils quittent cette dernière pour déboucher sur la rue principale. Dans ce deuxième cas, leur perte de priorité est même assimilable à un stop.

Ciné-Seniors « Regards 9 », au Cinéma Casino de Cossonay

La Municipalité

La Commune de Penthalaz met à disposition de la population 2 abonnements ciné-seniors pour la saison 2017 – 2018. Les cartes peuvent être retirées directement au greffe, aux horaires habituels.

L'ORDRE DIVIN

Mardi 5 décembre à 14h30

Réalisé par Petra Volpe, avec Marie Leuenberger, Max Simonischek, Rachel Braunschweig, Sibylle Brunner, Marta Zoffoli

MARIE FRANCINE

Mardi 6 février à 14h30

Réalisé par Valérie Lemerrier, avec Valérie Lemerrier, Patrick Timsit, Denis Podalydès

C'EST BEAU LA VIE QUAND ON Y PENSE

Mardi 6 mars à 14h30

Réalisé par Gérard Jugnot, avec Gérard Jugnot, Marie Bunel, Isabelle Mergault, François Debblock

KNOCK

Mardi 9 janvier à 14h30

Réalisé par Lorraine Levy, avec Omar Sy, Ana Girardot, Alex Lutz, Chantal Lauby, Audrey Dana

Vente de bois de feu

La Municipalité



Foyard

en lot de 2 stères, fendu 1m au prix de 160.-

Foyard

en lot de 2 stères, scié livré en vrac au prix de 270.-

Contact

021/863.20.50

serviceexterieur@penthalaz.ch

Vision

Henri-Robert Borgeaud



Continuons sur notre lancée. Lors de mes derniers entretiens, j'ai donné la parole aux présidents des 3 partis politiques représentés au conseil communal. Place maintenant l'échelon cantonal et à

Mme Delphine Probst, députée socialiste au Grand Conseil et membre du Conseil communal de Penthaz. Qu'est ce qui l'anime,

quelles sont ses convictions, quelle est sa vision des équilibres et enjeux politiques prévalant aussi bien au niveau cantonal que communal, c'est ce que nous allons voir avec elle.

Vous êtes entrée au conseil communal en 2006 à 35 ans, puis avez été élue au grand conseil en 2012 et brillamment réélue cette année. Vous avez toujours été passionnée par la chose politique?

Je suis arrivée à Penthaz en 2003, et ma priorité était alors d'avantage liée à mon intégration.

J'ai imaginé qu'entrer au conseil me permettrait d'une part de faire connaissance avec nombre de cancanières et cancaniers, et que d'autre part cela m'ouvrirait à l'actualité du village, me permettrait de savoir ce qui s'y passe et d'en être partie prenante. Et puis, chemin faisant, je me suis sentie de plus en plus intéressée et concernée par les enjeux politiques.

Etre élue au plan communal est une chose, l'être au plan cantonal en est une autre. Comment a muri la décision de vous présenter, de faire campagne, d'atteindre cette indispensable notoriété ?

J'avais de plus en plus d'intérêt et surtout l'envie de comprendre comment les décisions se prennent en amont de la politique villageoise. Ces décisions qui nous impactent localement, mais qui trouvent leurs origines à Lausanne ou à Berne. Je trouvais ça passionnant et mon parti m'a portée sur ses listes lors de l'élection cantonale de 2007, et à ma grande surprise, bien que peu connue, je suis sortie première viennent ensuite.

Vous êtes également engagée dans la défense des locataires, des seniors, est ce que vous différenciez l'engagement citoyen de l'engagement politique ?

Pas vraiment, ça se rejoint. Les deux sont la manifestation d'une même sensibilité qui me porte à m'engager pour des valeurs ou des groupes sociaux qui doivent être défendus. Ces valeurs étant principalement la solidarité et la justice sociale.

Vous vous engagez pour une gauche plutôt combative, militante ou tendant vers un modèle de social démocratie ?

Evidement chaque élu a son propre ADN, et l'on est plus ou moins militant, plus ou moins consensuel. Me concernant, je tiens fortement à ces valeurs évoquées ci-dessus et m'engage sans relâche pour les défendre. Ceci dit il faut rester relativement pragmatique, arriver à dégager des majorités, trouver des consensus de manière à faire avancer les causes sans se trahir.

Est-ce que la droitisation du Grand Conseil issue des dernières élections est perceptible, quels débats, objets, équilibres s'en trouvent modifiés?

C'est peu perceptible pour l'instant dans la mesure où il y a eu encore peu de séances, la législature vient de commencer. Ceci dit on peut s'attendre à ce que la majorité de droite remette en question le budget 2018 et attaque plus durement l'enveloppe sociale. Soit la formation, l'éducation, la santé, la jeunesse, le carcéral.

Est-ce que le fameux consensus dynamique vaudois s'en trouve menacé ?

Non je ne crois pas. Les conseillers d'Etat ont une vraie influence et devraient arriver à fédérer des majorités dans leurs partis respectifs permettant de rallier le Grand Conseil derrière ces fameux consensus dynamiques.

Est-ce qu'il est pour vous une condition de la prospérité de notre canton?

Oui clairement, tout le monde se rappelle de la situation du canton de Vaud au tournant du siècle. Surendetté, divisé, il faisait peine à voir. Il a fallu l'émer-

gence de nouvelles personnalités prêtes à sortir des luttes partisans pour remettre le canton sur de bons rails. Actuellement les défis ne manquent pas, et le débat idéologique doit exister, mais je suis persuadée que seule la recherche de compromis équilibrés nous permet d'avancer dans un état d'esprit constructif.

Avez-vous un commentaire sur les dernières élections au Conseil d'Etat ?

Je n'ai pas vraiment eu peur d'un changement de majorité. Le peuple n'a pas cru aux alliances contre nature et a sanctionné ces retournements de veste. Pour rappel, l'alliance PLR-UDC n'a pas convaincu tout le monde et au premier tour l'UDC ne voulait pas d'une alliance avec les verts libéraux, changeant d'avis pour le second tour.

Le résultat des dites élections montre un clivage toujours plus grand entre grandes villes et campagne. Est-ce inquiétant ?

Je ne crois pas. Il est vrai que les sensibilités sont différentes selon que l'on considère les villes centres ou la périphérie, mais ce qui est important et ce que la population retient, c'est la manière dont ces équilibres politiques se traduisent concrètement. Or je peux dire que le gouvernement a le souci de répartir les ressources et porter les projets d'infrastructures de manière équitable entre les différentes régions du canton.

A titre personnel, quels sont les objets de la politique cantonale sur lesquels vous vous mobilisez le plus ?

La défense des services publics, en particulier les offices postaux, mais également tout ce qui touche aux politiques publiques telles que la formation, la santé, la politique sociale.

Au plan communal, le débat est beaucoup moins politisé, comment passez vous d'un monde à l'autre ?

Ce qui m'intéresse dans cette situation, c'est de pouvoir faire le lien entre les décisions du Grand Conseil et les implications que cela a au niveau communal. De pouvoir éventuellement être un relai auprès des autorités locales.

Vous considérez vous comme une représentante, une avocate de la cause de Penthaz auprès des instances cantonales ?

Je représente bien sûr mon électorat avec ses préoccupations, mais il n'est pas spécifiquement de Penthaz et les enjeux sont généralement au moins régionaux. Je ne suis pas chargée de mission, mais le cas échéant je peux bien sûr sensibiliser mes collègues parlementaires sur l'une ou l'autre problématique propre à mon village.

Quels sont pour vous les grands enjeux de cette législature au plan cantonal ?

L'enjeu principal est certainement le budget puisque les décisions que le parlement prendra auront des conséquences sur nombre de domaines. Le canton doit faire face à sa croissance et l'investissement dans les infrastructures est une nécessité constante. Il faut développer l'offre de transports publics, augmenter la cadence des trains, du LEB par exemple. La formation est également concernée. Savez vous que chaque année 10'000 élèves supplémentaires entrent dans le système scolaire vaudois. Mais attendons le programme de législature qui n'est pas encore sorti et qui sera peut-être légèrement teinté de la sensibilité de Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Nuria Gorrite, dont on sait l'intérêt qu'elle porte à la politique familiale.

Merci à Mme Delphine Probst de m'avoir accordé le temps de cet entretien.

Entreprises locales

Katherin Laffely

Nouveau, accessible, bien situé, un magasin de «2-roues» à Penthalaz.



Comment a débuté votre parcours professionnel ?

Marc Viret de Gollion a toujours été passionné de motos. Il a fait de la compétition et a travaillé de nombreuses années dans le milieu de la mécanique. Muni d'une solide formation en mécanique sur voitures, motos, pneumatiques, vélos-moteurs, vélos, il met toutes ces compétences professionnelles au service de cette nouvelle enseigne commerciale.

En passant un jour prendre de l'essence à Penthalaz, il voit l'ancien atelier «Cuenoud» fermé et se renseigne. Un arrangement est trouvé avec Madame qui, ravie, lui loue ses vastes locaux. Et, début mai, l'aventure commence.

Comment tourne l'entreprise ?

Marc Viret au fil de sa vie s'est équipé de tous les outils indispensables au bon fonctionnement d'un atelier. Il prend contact avec des marques pour les représenter et offrir ainsi à sa clientèle des engins des marques Peugeot, Sym et Tomos. Ces marques sont installées et reconnues depuis bien longtemps en Suisse. La garantie de 5 ans démontre aussi un gage de qualité sur ces véhicules.

Très vite, le bouche à oreille fonctionne et la seule annonce dans le journal de Cossonay lui permet d'avoir du travail pour les 6 jours d'ouverture. Et oui, même le samedi, le magasin est ouvert et cela permet aux jeunes et moins jeunes occupés toute la semaine de venir admirer un futur achat ou faire réparer sa machine.

Au cours de ses prochains mois, Marc Viret va chercher une personne pour le seconder et il réfléchit encore s'il veut une personne formé en mécanique ou en secrétariat-comptabilité. Comme il a une sensibilité sociale importante, il va privilégier une personne en recherche d'emploi ou un chômeur.

Qu'est-ce qu'une journée type ?

Le matin, Marc Viret fait les commandes de pièces nécessaires à la réparation, accueille des représentants, répond aux demandes de clients et organise le travail du jour. Les journées sont bien remplies entre l'atelier de réparation, les dépannages et la vente de matériel neuf ou d'occasion. Il offre des prix compétitifs :

un tarif étudiant à 70.-/heure pour la réparation des vélos-moteurs et petites motos nécessitant un permis à 16 ans.
90.-/heure pour tout le reste
un forfait pour les «scootéristes»
les frais de dépannage ne coutent que les frais

d'essence.

Actuellement, le service de réparation représente à peu près la moitié de sa charge de travail et l'autre moitié est dévolue à la vente.

Quel sont les aspects les plus importants dans votre métier ?

Marc Viret est très sensible à l'écologie. Il a beaucoup réfléchi à la mobilité environnante et remarque que les routes sont de plus en plus encombrées et qu'il est de plus en plus difficile de se garer... d'où l'option de plus en plus intéressante d'utiliser un «2 roues». Le train, il en a fait l'essai mais les wagons archi-pleins aux heures de pointe lui a fait renoncer à ce moyen de locomotion.

Actuellement, les scooters sont extrêmement bien équipés, même de pneus neige et il est donc tout à fait possible de rouler aussi l'hiver en toute sécurité. La relation avec la clientèle est aussi un volet très important pour Marc Viret. Il est à disposition pour des renseignements et des conseils. Il aime réparer, être disponible et adapte ses horaires en fonction du travail et des clients. L'atelier, divisé en 2 avec la partie réparation et la partie vente, est propre, clair, vaste et bien aéré.

Comment voyez-vous l'avenir de l'entreprise?

Cette nouvelle enseigne répond à une demande importante dans la région.

L'emplacement idéal du magasin-atelier au bord de la grande roue en permet la visibilité. L'espace devant le magasin offre une accessibilité facile et agréable.

Le trafic des «2-roues» autour de Cossonay est important et il semblerait que les permis de conduire et les expertises se feront dans un avenir proche à Cossonay ?



Contact

SSP. SCOOTERS SERVICES
PENTHALAZ SA
Route de Lausanne 10
1305 Penthalaz
021 861 04 06
Horaire d'ouverture
Lundi à Vendredi
de 8h15 à 12h
et de 13h30 à 18h30
Samedi de 8h15 à 15h

Les marques représentées au magasin sont reconnues et accessibles financièrement à un grand nombre de personnes et la vente de véhicules marche bien.

Les clients, à raison, préfèrent de plus en plus s'adresser à des petites structures plutôt qu'à de grands centres. L'accueil y est plus personnel, le travail bien fait et de qua-

lité et une relation de confiance s'établit au fil du temps.

Je remercie Marc Viret pour son accueil et pour avoir pris le temps de me présenter son travail. J'ai apprécié son enthousiasme et la passion exprimée pour parler de son métier et de ce nouveau challenge.

Avis de travaux

La Municipalité

Les travaux de réfection des routes de Lausanne et de Cossonay, visant à la sécurisation et à la tranquillisation du trafic, tout comme à l'assainissement du bruit routier se dérouleront en trois phases de mi-octobre 2017 à novembre 2018 :

- Phase 1 : giratoire de la place du Pont, début mi-octobre 2017, durée environ 3 mois ;
- Phase 2 : route de Lausanne, début février 2018, durée environ 6 mois ;
- Phase 3 : route de Cossonay, début juillet 2018, durée environ 1 mois.

A noter que les périodes mentionnées ci-dessus ne sont qu'indicatives et qu'elles peuvent varier en fonction de différents facteurs, notamment celui lié aux conditions météorologiques.

Ces réalisations vont inévitablement générer des désagréments pour les différents utilisateurs de ces axes routiers.

M. Roan Vallat, chef du Service technique, tél. 021 863 20 50, se tient à disposition pour tout complément d'information.

La Municipalité et les entreprises mandatées s'engagent à tout mettre en œuvre pour limiter les nuisances dues au chantier et vous remercient de votre compréhension.



Conseils pour économiser l'eau

La Municipalité

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

Chacun peut économiser de l'eau : des astuces particulièrement simples d'énergie. Parfois ce sont des nouveautés techniques, d'autres fois des

L'économie d'eau est d'autant plus nécessaire que la préparation technique de l'eau potable et l'épuration deviennent de plus en plus coûteuses. L'urbanisation, l'industrie et les besoins croissants nuisent à la nécessité d'une eau potable de qualité.

Lavage des mains, brossage des dents, rasage : ne laissez pas couler l'eau en continu

Pour chaque robinet, ce sont entre 7 et 20 litres d'eau perdus - par minute ! Fermez l'eau entre-temps ou utilisez un gobelet. Pour un rasage, peu d'eau est nécessaire et pensez à remplir le lavabo avant le rasage.

Un robinet qui goutte en continue gaspille chaque année des milliers de litres d'eau

Un robinet qui goutte peut avoir une influence importante sur votre facture d'eau. La quantité d'eau d'un ménage et la consommation pour la commune totalisent un très gros supplément dans le traitement de l'eau.

Pensez à l'environnement et faites réparer votre robinet le plus rapidement possible.

Un bain nécessite au moins 140 litres d'eau

Il est préférable de se doucher plutôt que de se baigner. En effet, il est possible de consommer beaucoup moins d'eau, surtout si vous utilisez une douche économe, dont certaines consomment à peine plus de 6 litres par minute. Ainsi, pour une douche de 3 minutes, vous consommerez moins de 20 litres d'eau.

La technologie peut vous aider à faire des économies

Un mousseur (brise jet) intégré au bec de la robinetterie enrichit l'eau en air. Ainsi la consommation diminue de 60% soit 5 litres par minute - pour le même confort. Le plastique plus élastique du mousseur, réagissant automatiquement à une pression différente de l'eau et modifiant sa forme, limite de façon constante le débit de l'eau.

Au moment de la douche, il est possible d'économiser jusqu'à 50 % d'eau par rapport aux douches traditionnelles grâce à des systèmes qui s'adaptent à la pression de l'eau.

Beaucoup d'eau potable file dans les toilettes

L'utilisation d'une chasse d'eau à double touche vous permettra de faire une réelle économie, en effet vous n'utiliserez que 3 litres d'eau lorsque c'est nécessaire, ce qui pourra représenter une économie de 8000 litres d'eau potable par personne et par an, soit presque 8 m³.

Appareils consommateurs d'eau : attention à la classe énergétique

Lors de l'acquisition d'un nouveau lave-linge ou lave-vaisselle, faites attention à la catégorie énergétique et choisissez autant que possible des modèles de classe A++, voire A+++.

Limiter la consommation d'eau chaude - protéger l'environnement

Celui qui n'a pas de panneaux solaires sur le toit, consomme inévitablement des ressources énergétiques fossiles pour obtenir de l'eau chaude. Celui qui économise de l'eau chaude, économise également du dioxyde de carbone nocif à l'environnement. Dans un foyer de quatre personnes, il est possible d'économiser jusqu'à 700 kg de CO₂ par an grâce aux produits à faible consommation d'eau.

Une pensée pour l'environnement en lavant sa voiture

Les installations de lavage de voitures signalées par un ange bleu, le label environnemental, utilisent l'eau plusieurs fois. Elle est dépolluée à cet effet dans un dispositif de recyclage, et les résidus d'huile sont séparés. Une laverie de voitures respectueuse de l'environnement ne lave pas uniquement votre voiture, elle soulage également le bilan environnemental.

Préférez le mitigeur au mélangeur

La température de l'eau désirée se règle plus rapidement avec un mitigeur qu'avec un mélangeur, par conséquent moins d'eau non utilisée disparaît dans l'évacuation.

Un gazon bien vert, mais pas à tout prix

Le gazon ne doit en général pas être arrosé, même l'herbe brune se régénère d'elle-même après la pluie. Dans votre propre jardin, vous ne devriez utiliser d'eau qu'avec parcimonie, et n'arroser les plantes et les fleurs qu'en cas de sécheresse. Ainsi, une faible quantité d'eau s'évapore sur les platebandes et dans les pots.

Nos habitudes de consommation influencent la consommation d'eau

Savez-vous que la production d'un kilo de papier à partir de fibre vierge nécessite 100 litres d'eau alors que la production de la même quantité à partir de vieux papier issu du papier recyclé nécessite uniquement 15 litres d'eau par kilo et préserve les ressources. Lors de vos achats de papier à lettres ou de papier toilette recherchez autant que possible un label environnemental, vous contribuerez ainsi à la pérennité de l'environnement.

L'industrie agro-alimentaire gaspilleuse en eau

L'irrigation artificielle des plantations de légumes dans des régions arides et sèches pose également un énorme problème environnemental. Une nourriture plus écologique et aussi plus saine s'oriente vers une offre correspondante à la saison et à la région.

Les bouteilles consignées préservent l'environnement - et le bilan en eau

Les bouteilles consignées, en verre ou en PET, limitent la consommation de matériau et d'énergie. Beaucoup d'eau est gaspillée lors de la fabrication des bouteilles à usage unique.

es aident souvent à préserver notre environnement et à réduire la consommation s changements de joints, et surtout des petits changements dans nos habitudes.

L'eau du réseau (robinet) de Penthaz est de très bonne qualité et remplace avantageusement toute eau minérale.

Utiliser l'eau deux fois, une vraie économie

Recyclage intelligent de l'eau. En Europe, chaque individu consomme dans son foyer 129 litres d'eau potable par jour. Il serait possible d'économiser une part substantielle de cette eau, si on la réutilisait pour rincer les toilettes par exemple. L'arrosage du jardin ou l'alimentation de la machine à laver ne nécessitent pas non plus une eau de qualité potable. Des systèmes assurent le traitement des

eaux usées de la douche et du bain, que l'on appelle les eaux grises, selon un procédé purement biologique et mécanique. A l'issue du processus, on obtient une eau claire et propre qui peut être utilisée une seconde fois, dans les toilettes, le lave-linge, pour le nettoyage des bâtiments ou l'arrosage des espaces verts, économisant ainsi une eau potable précieuse. Prévues au bon moment, la technique est intégrée sans problème dans les nouvelles constructions ou dans la réorganisation complète des projets avec un besoin en eau de service de 2000 litres par jour.

Empreinte écologique

La Municipalité



Quelques conseils issus de la liste du wwf pour réduire son empreinte écologique :

1. Engagez-vous politiquement en faveur de l'environnement
2. Limitez votre consommation de viande et mangez végétarien aussi souvent que possible
3. Achetez du poisson d'élevage de qualité bio et privilégiez ces produits, ainsi que les fruits de mer abondant le logo MSC
4. N'achetez que ce que vous avez l'intention de consommer
5. Choisissez des fruits et légumes de saison
6. Utilisez les restes de nourriture en confectionnant de nouveaux mets
7. Faites chauffer uniquement la quantité d'eau dont vous avez réellement besoin
8. Cuisez vos aliments à couvert
9. Déposez les restes alimentaires et la nourriture qui ne serait vraiment plus comestible dans les containers à déchets crus-cuits
10. Consommez l'eau du robinet plutôt que l'eau minérale en bouteille
11. Empruntez les transports publics
12. Evitez autant que possible de prendre l'avion
13. Evitez les croisières à bord de paquebots
14. Lorsque vous voyagez en Europe, optez pour le train
15. Profitez des offres de co-voiturage
16. Déplacez-vous à pied ou à bicyclette aussi souvent que cela est possible
17. Accompagnez à pied vos enfants à l'école
18. Epargnez en tenant compte des considérations écologiques
19. Tenez compte de l'efficacité énergétique lorsque vous achetez des appareils ménagers
20. Optimisez le bilan thermique de votre maison / logement
21. Effectuez vos rénovations conformément aux standards élevés (Minergie)
22. Economisez le courant et gérez la consommation électrique, y compris de vos appareils en veille
23. Contribuez à l'intégration des énergies renouvelables via votre système de chauffage
24. Optez pour des produits en bois certifiés FSC
25. Optez de préférence pour des températures de lavage basses
26. Faites sécher le linge sur une corde
27. Lisez les textes sur votre ordinateur plutôt que les imprimer
28. Utilisez les bourses d'échanges et les sites de dons
29. Faites une croix sur les produits toxiques
30. Créez de nouveaux habitats dans votre jardin à l'aide de branchages et de pierres

Calculez votre
empreinte
écologique :
www.wwf.ch

Cultes

A l'église :

- dimanche 12 novembre, 10h, culte présidé par le pasteur Etienne Mayor, avec les familles des catéchumènes
- dimanche 17 décembre, 18h, fête paroissiale de Noël, présidée par Catherine Novet, diacre, avec les familles du culte de l'enfance
- dimanche 14 janvier 2018, 10h, culte « Au fil du temps », Reconnaissance et Souvenir. Nous nommons et prions pour les familles qui ont vécu un événement particulier pendant l'année 2017 (baptême, mariage, décès). Sainte cène, culte suivi d'un moment d'apéritif partagé dans l'église

Au Foyer paroissial :

- dimanche 28 janvier 2018, 10h, culte Terre Nouvelle (dimanche des Missions), suivi du traditionnel café après-culte

A mentionner

- Assemblée paroissiale ordinaire d'automne, dimanche 19 novembre dès 10h30 à l'église de Penthalaz (suite au culte de 10h)
- Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalaz, à Daillens ou dans la région : voir le journal Réformés, la presse, les vitrines des églises et du foyer, ou encore le site internet de la paroisse : penthalaz.eerv.ch

Pour chanter Noël :

Un chœur inter-paroissial de circonstance (chantée de Noël) est mis sur pieds, dirigé par Madeleine Ramuz-Roulet habitante de Penthalaz : annoncez-vous auprès d'elle pour y participer (079 454 38 84, rouletmadeleine@yahoo.fr), répétitions les lundis 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre à 20h15 au foyer paroissial. Le chœur chantera les :

- 24 décembre, 23h, cène, veillée de Noël, église de Daillens
- 25 décembre, 10h, cène, culte du matin de Noël, église de Sullens

Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul : www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay. Ou au secrétariat, les lundi et vendredi après-midi, 021 535 64 84

Agenda

- 24 et 25 novembre 2017
Soirée de gym du FSG
- 29 novembre 2017
Thé dansant
- 2 décembre 2017
Marché artisanal du GAAP
- 13 décembre 2017
Thé dansant
- 31 décembre 2017
Repas de la St-Sylvestre organisé par la Jeunesse
- 10 janvier 2018
Thé dansant
- 11 janvier 2018
Thé dansant
- 24 janvier 2018
Conférences
Connaissance 3
- 20 et 21 janvier 2018
Championnat du Hockey
Club Penthalaz
- 1er février 2018
Conférences
Connaissance 3
- 3 et 4 février 2018
Loto organisé par Club
Tennis de Table
- 7 et 21 février 2018
Thé dansant
- 3 mars 2018
Carnaval organisé par La
Cool'Hisse
- 7 mars 2018
Thé dansant
- 17 mars 2018
Soirée du don "Meurtre et
Mystères"

Ouverture de la patinoire

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture de la patinoire mobile le 2 décembre 2017, jusqu'au 25 février 2018, sur la Place Chamot-Berthod de Penthalaz.

Horaires

Lundi de 14h00 à 16h30
Mardi de 14h00 à 18h00
Mercredi de 14h00 à 17h00
Jeudi de 14h00 à 18h00
Vendredi de 14h00 à 18h00
Samedi de 13h00 à 18h00
Dimanche de 12h00 à 18h00

La patinoire sera fermée le lundi 25 décembre 2017.

Horaires réservés à la pratique du hockey libre

Lundi : 16h30 – 21h00
Mercredi : 17h00 – 19h00
Samedi : 11h00 – 13h00

Prix des entrées

Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans
CHF 2.- pour les 6 – 16 ans
CHF 4.- pour les plus de 16 ans

Location de patins

CHF 5.- + dépôt de CHF 10.- (par jour)

Abonnement saison

CHF 30.- pour les 6 – 16 ans
CHF 50.- pour les plus de 16 ans

Nous vous rappelons que la patinoire est tenue le week-end par des bénévoles. Certains d'entre eux ne manquent pas d'originalité pour animer la journée par un stand raclette, une excellente soupe ou autre. Le tableau des bénévoles peut être consulté sur le site : www.piscine-penthalaz.ch. Il sera également affiché à la patinoire.

Horaire de l'administration communale durant la fin de l'année

Les guichets de l'administration sont fermés du 22 décembre à 11h30 au mercredi 3 janvier à 07h30.

Horaires d'ouverture de la déchetterie intercommunale Valorsa SA à Penthaz

Mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30
mercredi de 09h15 à 11h45
samedi de 10h00 à 16h00 heures non-stop

Horaires d'ouverture de l'Eco Point

L'Eco Point est réservé exclusivement aux habitants de Penthalaz.

Lundi au vendredi de 07h00 à 19h00

Samedi de 07h00 à 16h00

Fermé le dimanche et les jours fériés.

Accès aux moloks possible en dehors de ces heures.

Types de déchets acceptés : sacs poubelles, PET, verre, alu/fer-blanc, textiles, capsules, huiles usagées et papiers/cartons.

L'accès au périmètre de l'Eco Point est strictement interdit aux véhicules. Les personnes qui disposent d'un véhicule sont priées de porter directement leurs objets et autres dépôts à la déchetterie intercommunale de Valorsa sise sur la commune de Penthaz.

Numéros d'urgence

Police 117
Sapeurs-pompiers 118
Ambulances 144
Intoxications 145
REGA 1414
Médecins et pharmacies de gardes 0848 133 133
Vétérinaire de garde 021 861 33 19

Administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal, Bourse communale et Service technique

- Tél. 021 863 20 50

Service de la population

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants :

- Tél. 021 863 20 50/3

Accueil de midi

Midicroque

- Tél. 076 229 31 99



E-COVOITURAGE.CH

Circulez mieux, dépensez moins



COVOITURAGE

PENTHALAZ

www.e-covoiturage.ch/penthalaz

Conducteurs, passagers, réguliers ou occasionnels, pour des parcours liés à vos activités professionnelles ou de loisirs, vous êtes sensibles aux questions environnementales, notamment à la réduction de votre empreinte carbone, mais tenez à garder une part de liberté d'itinéraire et d'horaire.

Le covoiturage offre une réponse positive et responsable aux défis de notre temps. Outre le partage des coûts du transport, la diminution du nombre de véhicules sur la route, le covoiturage permet encore de faire de nouvelles connaissances et de créer du lien social.

Le covoiturage répond pleinement aux trois dimensions du développement durable: environnementale, économique et sociale.



Plus d'infos sur www.e-covoiturage.ch/penthalaz